

Division des personnels DIPER
Bureau DIPER 1
Affaire suivie par :
Florent CERDAN
Tél : 05 56 56 37 29
Mél : dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 13 septembre 2023

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des Services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public de Gironde

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école 2 classes et plus – Rentrée 2024

Références :

- III de l'article L411-2 du code de l'éducation dans sa rédaction issue de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 ;
- Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs ;
- Note de service ministérielle du 13 octobre 2022.

FICHE 1 : Modalités d'inscription et de candidature, dates et déroulement des épreuves, nominations

La liste d'aptitude est arrêtée par l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale, après avis de la commission départementale. **L'inscription sur la liste d'aptitude est valable durant trois années scolaires consécutives.**

Les enseignants doivent justifier de trois ans de service d'enseignement au 1^{er} septembre 2024 pour demander leur inscription sur la liste d'aptitude (titularisation au 1^{er} septembre 2021).

Les enseignants assurant un intérim de direction d'école durant la présente année scolaire ou ayant exercé les fonctions de directeur au moins une année scolaire peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur sans condition d'ancienneté, selon les modalités précisées dans la fiche 1.


Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude au **1^{er} septembre 2022** et au **1^{er} septembre 2023** **sont dispensés de réinscription.**

Les enseignants **ayant préalablement exercé les fonctions de directeur pendant trois ans**, (même non consécutifs) **et** ayant été inscrits sur une liste d'aptitude antérieure à 2022 **doivent demander leur réinscription de droit**, sans passage préalable devant une commission d'entretien, **s'ils souhaitent une mobilité sur un autre poste de direction au titre de la rentrée 2024.**

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur ne contraint pas à solliciter un poste de direction au mouvement départemental.

Les candidatures devront être déposées entre le **18 septembre et le 1^{er} octobre 2023** inclus, selon les modalités précisées dans la fiche 1 ci-jointe.

Les entretiens auront lieu les **mercredis 06 et 13 décembre 2023.**


Marie-Christine HEBRARD